

## COMMUNE DE MURVIEL LES BEZIERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2021 À 19H À LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

**ETAIENT PRESENTS :** HAGER S. – GIL M. – JARLET A - SOULIER G. - CARDONA P. (procuration à M. GIL) – MICHAUD S. – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – PUIG C. – MEROU N. - BATALLO A. – CHELLY S. – DUMONT M. (en visio-conférence) - FUENTES M.E. - ROBIN F. – BARO C. (procuration à F. BLASI) - DURANDEU R. – BLASI F. - PAMPRUN B. - GARCIA S. - BIROT-MORENO C.

**Absents excusés :** VANDAELE N. - PELLICER M.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

### INFORMATIONS

**Remerciements :** Courrier de M. Nicolas Martinez, félicitant et remerciant le Conseil Municipal pour ses actions auprès des administrés, notamment en cette période de crise sanitaire.

**Logement Hérault :** M. le Maire informe du courrier de Hérault Logement relatif à la Loi ELAN permettant la vente des logements sociaux sous réserve de l'avis des conseils municipaux ; sont concernées sur la Commune, les douze habitations de la résidence des Amandiers du Ventajou. Cette décision sera prise lors de la prochaine séance.

**Véhicule de Police Municipale :** Il est soumis au Conseil de bien vouloir étudier le changement du véhicule du service de la police municipale ; cette décision est reportée compte tenu du bon état du véhicule d'une part, et d'autre part de la réflexion qui a été engagée sur l'organisation future de ce service de Police Municipale.

**Service Culture des Avant-Monts :** Mme GIL Informe que les spectacles des Hivernales du Rire, les séances du Cinéclub, ainsi que les animations pour les enfants ont été annulées compte tenu du contexte sanitaire.

**Entreprise Brault :** M. le Maire informe le Conseil de la réfection à titre gracieux, suite à un vieillissement prématuré, des trottoirs du chemin des Horts Nouveles, par l'entreprise Brault TP.

**Colas Castille :** Suite à la présentation de la Société au Conseil Municipal, un document sur un projet d'extraction des carrières a été adressé à la Commune. Il sera soumis au vote secret du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Réunion avec les riverains des Roucans :** M. le Maire informe de la réunion, avec une délégation des riverains des Roucans, qui s'est tenue sur le projet d'urbanisation du hameau par la société Hectare (environ 26 maisons). Lors de cette réunion, les dispositions de la Loi Alur ont été expliquées ainsi que les prescriptions des services de l'Etat dans le cadre de la révision générale du PLU. Après plusieurs échanges et débats ; il a été convenu, de répondre à leur demande, à savoir le déclassement de la zone des Roucans, lors de l'approbation du PLU et le rejet du projet d'urbanisation « intense » des zones à construire.

### DECISIONS MODIFICATIVES

**N°6/2020 :** M. le Maire rappelle la délibération n°6-06-11-2019 relative à la dissolution de l'ASA (association syndicale autorisée) Rive Gauche de l'Orb intégrant le solde du compte d'un montant de 9276.93 € (dont 3645.06 € au compte 001 Investissement). Il indique qu'il y aurait lieu de modifier le report d'investissement afin de prendre en compte cette intégration, accord du Conseil, comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : Cpte 001 : solde d'exécution reporté : - 3645.06 €  
Recettes : Cpte 1322-272 construction salle polyvalente : - 3645.06 €

N°7/2020 : M. le Maire rappelle la délibération n°1/26-11-2020 relative à la décision modificative n°3/2020 concernant la consignation de la somme de 15000 €, pour l'achat par voie de préemption du bien cadastré section AC n°749 et 750. Il indique qu'il y aurait lieu de déconsigner cette somme par un virement de crédit suite à la signature de l'acte d'acquisition, comme suit :

**INVESTISSEMENT / Dépenses :**

Terrains aménagés autres que voirie : cpte D-2113 : + 15000 €

Créances pour locations acquisitions : cpte 2766 : - 15000 €

**Accord du Conseil**

**PAIEMENT INVESTISSEMENT 2021**

**M. le Maire donne** lecture des dispositions de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du Budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

**Le Conseil**, autorise le Maire à effectuer les opérations de paiements n+1, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs de 2021, comme suit :

- Budget Principal Commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16) comptes 20, 204, 21 et 23 : 1 337 998.79 € TTC  
Montant à retenir 25% soit **334 499.69 € TTC**
  
- Budget Aire de Lavage : montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 81200 € HT  
Montant à retenir 25% soit **20300 € HT**

**RENOUVELLEMENT OPERATION FACADES**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'opération « façades » pour quatre façades au maximum pour l'année 2021. Le taux de subvention est de **50%** du montant des travaux. Le plafonnement de cette participation est de **1525 €** et le périmètre concerne les façades situées dans le centre ancien, et face au « Tour de ville ».

**REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire informe le Conseil que, les agents peuvent prétendre à des indemnités selon leur cadre d'emploi ou leur grade. Il indique qu'il y aurait lieu de renouveler le régime indemnitaire pour l'exercice 2021 à savoir : l'Indemnité d'Administration et de Technicité, l'Indemnité de fonction de police municipale, Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise.

**Accord du Conseil.**

**M. le Maire informe** l'assemblée qu'il y aurait lieu de prendre une délibération autorisant le paiement des heures supplémentaires pour les agents communaux, dans le cadre de remplacements, besoins et/ou nécessité de service.

**Le Conseil** autorise le recours aux heures supplémentaires pour l'exercice 2021 pour tous les agents communaux.

**CONTRATS AIDES**

**Mr le Maire informe** l'assemblée qu'il y aurait lieu de prendre une délibération autorisant le recours aux contrats aidés ou contrats d'insertion (CAE, CUI, contrats d'avenir etc.).

**Le Conseil**, accepte la proposition de Mr le Maire,

## TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

**Le Conseil Municipal adopte** le tableau des emplois suivant :

CADRES EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TAUX D'EMPLOI
<u>Filière Administrative :</u>			
Attaché territorial	A	1	TC 35°/35
Adjoint administratif ppal 1°cl	C	1	TC 35°/35
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1	TC 35°/35
Adjoint administratif	C	1	TC 35°/35
<u>Filière Police Municipale :</u>			
Chef de Service Police Municipale	B	1	TC 35°/35
Brigadier Chef Principal Municipale	C	1	TC 35°/35
<u>Filière Animation :</u>			
Animateur territorial	B	2	TC 35°/35
Adjoint d'animation ppal 1°classe	C	1	TC 35°/35
Adjoint d'animation ppal 2°classe	C	1	TNC 35°/35
Adjoint d'animation	C	3	TNC : 32°/35
Adjoint d'animation	C	2	TNC 30/35
Adjoint d'animation	C	1	TNC 25/35°
<u>Filière technique :</u>			
Technicien territorial	B	1	TC 35°/35
Adjoint technique ppal 1°classe	C	3	TC 35°/35
Adjoint technique ppal 2° classe	C	1	TC 35°/35
Adjoint technique	C	3	TC 35°/35
Adjoint technique	C	1	TNC 20°/35
Adjoint technique non titulaire contractuel	C	2	TC 35/35°
<u>Filière culturelle :</u>			
Adjoint principal 2°classe du patrimoine	C	1	TC 35°/35
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	

### ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

**M. le Maire** informe qu'il y a lieu de se conformer à la durée légale du travail soit 1607 heures pour tous les services municipaux à temps complet.

Il propose de mettre en place une organisation du temps de travail fixant par service les cycles de travail, sa durée hebdomadaire, en tenant compte des congés, des RTT, des jours fériés et de la journée de la solidarité afin de réaliser de manière effective les 1607 heures.

**Le Conseil Municipal** accepte la proposition de M. le Maire et dit que la présente délibération sera transmise pour avis au Comité Technique.

### CONVENTION HALLE DE SPORTS / ASSOCIATIONS

**M. le Maire rappelle** au Conseil les conventions d'utilisation de la halle de sports par les associations locales pour 2020.

Il indique qu'il y aurait lieu de les renouveler pour 2021 afin de fixer les modalités d'occupation et de respect des locaux et ce, sous réserve de possibilité d'activités sportives compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19.

**Accord du Conseil**

## CESSION A LA SCI CHARNELET DE GINESTET – LA MAIN DE JEANNE

**M. le Maire rappelle** les démarches effectuées par M. CHARNELET Matthieu auprès de la Commune de Murviel les Béziers pour trouver un terrain et y implanter une société de la SCI Charnelet de Ginestet (dénommée la Main de Jeanne).

Un terrain d'environ 320 m<sup>2</sup>, issu de la parcelle cadastrée AC n°808 sis rue du Foirail à Murviel les Béziers lui a été proposé après estimation du Service des Domaines au prix de 36000 € HT avec frais de Notaire et de Géomètre à la charge exclusive de l'acquéreur.

M. le Maire indique qu'il y aurait de céder ce terrain selon les modalités sus indiquées. **Accord du Conseil**

## RENOUVELLEMENT HABILITATION FUNERAIRE

**M. le Maire rappelle** au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 02/06/20215 relatif à l'habilitation funéraire, n°15/34-194 pour une période de 6 ans.

Il indique que la validité de cette habilitation expirera le 1<sup>er</sup> juin 2021 et qu'il y aurait lieu de solliciter son renouvellement auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault. **Accord du Conseil**

## DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DSIL : RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE

**M. le Maire rappelle** au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux en conventionnant avec le syndicat Hérault Energies dans le cadre du Conseil en Energie Partagée (CEP) et avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles au titre des Certificats d'Economie d'Energie.

Il indique qu'il y aurait lieu dans ce cadre-là de prévoir des travaux au Groupe Scolaire Jean GUY, de changement des menuiseries extérieures très énergivores, par des fenêtres alu double vitrage.

Le coût des travaux est estimé à la somme de 247981.60 € HT.

Il propose au Conseil de bien vouloir approuver l'avant-projet sommaire et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL Exceptionnelle 2021 « rénovation énergétique des bâtiments » **Accord du Conseil.**

## AVANCEMENT DE GRADE AU 01/05/2021

**M. le Maire informe** qu'un adjoint administratif principal 2<sup>o</sup> classe peut prétendre à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Il indique** qu'à cet effet, il y aurait lieu de créer le poste d'adjoint administratif 1<sup>o</sup> classe et supprimer l'ancien poste, et ce, au 01/05/2021 : **Accord du Conseil**

## BAIL AVEC LE DIOCESE

**M. le Maire rappelle** le bail qui avait été signé avec le diocèse en date du 13/04/2006 pour le bâtiment du presbytère (locaux et bureau du rez-de-chaussée et le logement au 1<sup>er</sup> étage),

Il rappelle également la délibération du Conseil Municipal du 26/11/2021 relative au bail signé avec le Docteur MIHOC pour le logement qui était inoccupé et situé au 1<sup>er</sup> étage de bâtiment.

M. le Maire indique qu'il y aura lieu de signer un nouveau bail à titre gratuit avec le diocèse pour les locaux situés au rez-de-chaussée, comprenant trois salles.

**Accord du Conseil**

## DEROGATION SEMAINE A 4 JOURS : AVIS DU CONSEIL

**M. le Maire rappelle** la mesure dérogatoire accordée par l'Inspecteur d'Académie et Directeur d'académie nationale de l'Hérault pour la semaine à 4 jours scolaires pour une période de 3 ans à compter de la rentrée de 2018.

Il indique que cette dérogation arrive à son terme et qu'il y aurait lieu de donner un avis sur la demande de renouvellement de cette mesure suite aux avis favorables des conseils des écoles maternelle et élémentaire.

**Le Conseil Municipal donne** un avis favorable à la demande de renouvellement de la mesure dérogatoire d'organisation du temps scolaire sur 4 jours (huit demi-journées).

## REMBOURSEMENT CANTINE SCOLAIRE

**M. le Maire informe** de la demande de remboursement de cantine d'un montant de 72.60 € formulée la famille Rodriguez Julien pour son enfant, selon certificat médical à l'appui.

**Le Conseil Municipal** autorise le Maire à rembourser la somme de 72.60 € à Monsieur RODRIGUEZ Julien suite à l'annulation des repas de cantine scolaire.

## AVENANT CONTRAT RESTAURATION SCOLAIRE

**M. le Maire rappelle** que le service de restauration scolaire en liaison froide était assuré jusqu'au 31/12/2021 par la SAEM Occitane de Restauration depuis de nombreuses années.

En date du 20/11/2020, cette dernière a adressé un courrier à la Commune pour l'informer de sa cessation d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de la reprise de contrat à cette même date par la Société SHCB.

Il indique en conséquence qu'il y aurait lieu de prévoir un avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec cette société SHCB dans les mêmes conditions (liaison froide, tarifs,...) et ce, jusqu'au 06/07/2021 inclus.

**Accord du Conseil**

## CONVENTION AVEC LE SERVICE URBANISME DES AVANT-MONTS

**M. le Maire** indique qu'il y aurait lieu de signer cette convention de mise à disposition du service commun d'instruction d'urbanisme des actes et autorisations d'urbanisme (Art L.5211-4-2, al.1 à 3 du CGCT) de la Communauté de Communes des Avant-Monts.

**Le Conseil Municipal** accepte la proposition de convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, de la Communauté de Communes des Avant-Monts, et autorise le Maire à la signer.

## QUESTIONS DIVERSES

**Bourg Centre** : M. le Maire donne le compte rendu de la réunion sur la présentation du projet de bourg centre du jeudi 14 janvier avec la Région, Département Pays Avant monts, qui a été validé par l'ensemble des personnalités représentatives.

**Mur du parking des Aires** : les travaux du mur de soutènement du parking des Aires sont bien avancés, et très réussis.

**Conseil de développement des Avant-Monts** : Le Conseil communautaire a créé un conseil de développement et souhaite faire un appel à candidature afin d'enrichir sa composition. Aussi, ce conseil se composera de trois collègues « citoyen », « collectifs » et « représentants des communes ». Le Conseil de développement est ouvert à tout habitant majeur, non élu, résident sur la Communauté de Communes les Avant-Monts.

Informations et adhésions sur le site [www.avant-monts.fr](http://www.avant-monts.fr)

### Compte rendu Travaux :

- ESAT Ateliers via Europa : la Commune est liée par un contrat avec l'ESAT de Montflourès, pour l'entretien des espaces verts de la Commune ; après une mise au point, il est convenu de prévoir des journées supplémentaires d'intervention sur la Commune : un avenant sera prévu lors du prochain conseil municipal.
- Eiffage TP : Suite à des accidents de circulation, les travaux de suppression du passage piéton au niveau du giratoire de l'entrée de Murviel seront réalisés.
- Suite à l'adhésion à l'association « Paysarbre », la Commune a pu réaliser la plantation d'une haie au parcours santé avec une subvention à hauteur de 80% soit pour un coût restant à charge de 173.50 €. Le Conseil remercie M. BATALLO Alain qui est intervenu gracieusement, avec son tracteur agricole, pour la préparation de la terre au préalable.

- Les panneaux de signalisations sont en cours d'installation sur la commune.
- Information : l'entretien et la taille des lauriers à l'entrée de ville, route de Causses ont été réalisés par trois agents des services techniques municipaux sur une seule journée.

**Vidéo** : L'installation de la caméra au niveau du parcours santé est programmée, elle sera apposée sur le bâtiment de M. GUY Alexandre qui a donné son autorisation.

**L'entreprise Cabanel** a demandé d'exploiter le terrier, face au stade municipal et s'engage à mettre à disposition de la Commune, le tout-venant. Une convention devra être prévue lors du prochain Conseil.

**Colis de Noël aux employés et au Conseil Municipal** : Mme PUIG informe que les colis seront offerts et livrés aux agents et aux anciens par les élus.

**Appli** : Mme GIL informe que l'appli est opérationnelle et qu'une communication sera effectuée pour qu'elle soit téléchargée. M. ROUBINET a effectué des photos des élus pour l'intégration au site.

**Mariage** : M. le Maire présente le cadeau réalisé artisanalement, qui sera offert lors des futurs mariages sur la commune.

**Couturières bénévoles** : Mme PUIG rappelle qu'il y aurait lieu de remercier les couturières pour les masques confectionnés lors du confinement. Il leur sera également demandé si elles souhaitent participer à la confection des Pététas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Pour extraits conformes, affichés en mairie**

**Le Maire, Sylvain HAGER**

Le Maire  
**HAGER Sylvain**

